

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 16 janvier 2024 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mindy Giroux  
Siège #2 - Nicole Charette  
Siège #3 - Steven Boulanger  
Siège #4 - Catherine Demange  
Siège #5 - Sarah Carrier

Est/sont absents à cette séance :

Siège #6 - Paule Rochette

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et greffière-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2024-01-001**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Mindy Giroux,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en ajoutant les points suivants: 12.3 Caractérisation et inspections des luminaires du territoire de la ville

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 5 décembre 2023
  - 3.2 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2023
- 4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE
  - 4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière
  - 4.2 - Rapport du maire
    - 4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de décembre 2023
- 5 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 - CORRESPONDANCE
  - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 7.1 - Banque d'heures Infotech
  - 7.2 - Adoption du règlement 2024-01 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt
  - 7.3 - Nominations des membres du conseil sur des comités et des responsables de dossiers
  - 7.4 - Révision du contrat de travail de la directrice générale et greffière trésorière
  - 7.5 - Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (2024)

- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 8.1 - Escouade canine – Contrat de service 2024
- 9 - TRANSPORT
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
  - 10.1 - Municipalités riveraines du lac Mégantic - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-02
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 12.1 - Acquisition de lots - Barrage de la relève
  - 12.2 - Demande de Domtar - Récoltes forestières
  - 12.3 - Caractérisation et inspections des luminaires du territoire de la ville
- 13 - LOISIRS-CULTURE
  - 13.1 - Inauguration de la patinoire
- 14 - FINANCES
  - 14.1 - Comptes à payer
  - 14.2 - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
- 16 - VARIA
- 17 - RAPPORT DES COMITÉS
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-01-002

#### 3.1 - Séance ordinaire du 5 décembre 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,  
Et résolu,

**QUE** le procès-verbal du 5 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-003

#### 3.2 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2023

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Mindy Giroux,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** le procès-verbal du 12 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

#### 4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière

Le 27 décembre dernier, la Gazette officielle publiait le décret des populations pour

l'année 2024. La population de Piopolis passe de 365 résidents à 403 résidents soit une augmentation de 38 résidents.

#### **4.2 - Rapport du maire**

##### **4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de décembre 2023**

M. le Maire n'a pas eu de rencontre du Conseil des maires en décembre dernier.

#### **5 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

#### **6 - CORRESPONDANCE**

##### **6.1 - Bordereau des correspondances**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de décembre 2023 est remise aux membres du Conseil. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

#### **7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2024-01-004

##### **7.1 - Banque d'heures Infotech**

**ATTENDU QUE** le personnel à l'administration municipale a besoin d'heures de consultation avec l'équipe de Sygem pour du dépannage ponctuel, les mises à jour du rôle d'évaluation et la préparation de la taxation ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,  
Et résolu,

**QUE** la municipalité achète une banque d'heures de consultation et soutien technique de 14 heures à Infotech pour un total de 1 890\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-005

##### **7.2 - Adoption du règlement 2024-01 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis a adopté son budget pour l'exercice financier 2024 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ;

**ATTENDU QUE** l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la taxation des services municipaux et des taux des taxes foncières générales et spéciales ;

**ATTENDU QUE** selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 5 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,

Et résolu,

**QUE** les membres du Conseil de la Municipalité de Piopolis décrètent:

**ARTICLE 1** : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2** : Période d'application

Les taux de taxes et de tarification énumérés ci-après s'appliquent pour l'exercice financier 2024.

**ARTICLE 3** : Taxes sur la valeur foncière

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.6900 cent du 100 \$ d'évaluation et le taux de la taxe foncière spéciale « Sûreté du Québec » est à 0.0682 cent du 100 \$ d'évaluation, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

**ARTICLE 4** : Taxe foncière spéciale pour le règlement d'emprunt 2019-05 - camion de déneigement International 2020.

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de l'emprunt décrété par le Règlement no 2019-06, il est imposé et il sera prélevé, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux de 0,0189 cent du 100 \$ d'évaluation, d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2024.

**ARTICLE 5** : Tarification annuelle pour le service de collecte des matières résiduelles

Le tarif annuel pour l'enlèvement, le transport et la disposition des ordures ménagères est fixé à 146 \$/bac, à 1117 \$/conteneur de 2 verges, à 1655 \$/conteneur de 4 verges et à 1983\$/conteneur de 6 verges.

Le tarif annuel pour l'enlèvement, le transport et la disposition des matières recyclables est fixé à 12 \$/bac, à 998 \$/conteneur de 2 verges, à 1438 \$/conteneur de 4 verges et à 1734 \$/conteneur de 6 verges.

Le tarif annuel pour l'enlèvement, le transport et la disposition des matières organiques est fixé à 53 \$/bac.

Ces tarifs s'appliquent à un maximum d'un bac par logement ou un conteneur par établissement. Ces mêmes tarifs seront appliqués pour chaque bac ou conteneur supplémentaire.

Le tarif annuel pour l'enlèvement, le transport et la disposition des plastiques agricoles est fixé à 427 \$/conteneur de 2 verges, à 771 \$/conteneur de 4 verges.

Le tarif pour une nouvelle utilisation de ces services en cours d'année est calculé au prorata du nombre de jours.

Dans le cas où le règlement 2002-08 de la MRC du Granit relatif à la cueillette des matières résiduelles n'est pas respecté et qu'un bac est endommagé, brûlé ou volé, le coût de remplacement est fixé à 115 \$/bac peu importe le moment de l'année. Cette mesure s'applique uniquement dans le cas d'un geste prémédité.

Le tarif pour ces services doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire de l'immeuble.



**ARTICLE 6 :** Tarification annuelle pour le service d'enlèvement et de traitement des boues de fosses septiques

Le tarif annuel pour la gestion reliée à l'enlèvement et au traitement des boues de fosses septiques est fixé à 122 \$/fosse pour chaque résidence permanente et secondaire qui fait vidanger une fois aux deux ans, à 62 \$/fosse pour chaque résidence secondaire qui fait vidanger une fois aux quatre ans et à 244 \$/fosse pour chaque résidence, commerce, institution et autre qui fait vidanger annuellement. Dans chaque cas, pour chaque vidange supplémentaire et pour la vidange des fosses de rétention, une nouvelle facture sera transmise au propriétaire de l'immeuble.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire de l'immeuble

**ARTICLE 7 :** Tarification annuelle pour les dépenses de fonctionnement du réseau d'aqueduc.

Pour chaque immeuble desservi par le réseau d'aqueduc municipal, le tarif pour les dépenses de fonctionnement du dit réseau est fixé à 110 \$/unité. Le nombre d'unités attribuées à chaque type d'immeuble étant décrit à l'article 10.

Le tarif pour une nouvelle utilisation de ce service en cours d'année est calculé au prorata du nombre de jours.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire de l'immeuble.

**ARTICLE 8 :** Tarification annuelle pour les dépenses de fonctionnement du réseau d'eaux usées.

Pour chaque immeuble desservi par le réseau d'eaux usées, le tarif pour les dépenses de fonctionnement du dit réseau est fixé à 339 \$/unité. Le nombre d'unités attribuées à chaque type d'immeuble étant décrit à l'article 10.

Le tarif pour une nouvelle utilisation de ce service en cours d'année est calculé au prorata du nombre de jours.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire de l'immeuble.

**ARTICLE 9 :** Tarification annuelle pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 2008-12 pour la réalisation de travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées.

Pour chaque immeuble desservi par le réseau d'aqueduc et pour chaque immeuble desservi par le réseau d'eaux usées, le tarif pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 2008-12 pour la réalisation de travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées est fixé à 400 \$/unité. Le nombre d'unités attribuées à chaque type d'immeuble étant décrit à l'article 10.

Le tarif pour une nouvelle utilisation de ce service en cours d'année est calculé au prorata du nombre de jours.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire de l'immeuble.

**ARTICLE 10 :** Tableau des unités

description de l'immeuble	nombre d'unités attribuées
---------------------------	----------------------------

Bureau personnel, professionnel, financier ou autre à même la résidence ayant pignon sur rue	0
Commerce de service ou de détail <sup>(1)</sup>	2
Établissement industriel	2
Excavation et entretien de machinerie	1
Garage de réparation sans station-service	1
Garage résidentiel alimenté en eau	0.5
Immeuble à logement	1 par logement
Résidence	1
Terrain constructible	0.5

<sup>(1)</sup> Aux fins de la catégorie « commerce de service ou de détail »; est inclus à cette catégorie : bar, boucherie, épicerie, hébergement, restauration, avec ou sans résidence.

#### **ARTICLE 11 : Échéance(s) du ou des versements**

Le Conseil décrète que les taxes foncières et toutes les autres taxes ou compensations seront payables en quatre versements égaux. Toutefois, pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes supérieur à 300 \$ pour chaque unité d'évaluation.

Le premier versement viendra à échéance le 2 avril 2024, le second versement le 4 juin 2024, le troisième versement le 3 septembre 2024 et le quatrième versement le 5 novembre 2024.

#### **ARTICLE 12 : Suppléments de taxes**

Les prescriptions de l'article 11 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, à la suite d'une correction au rôle d'évaluation sauf que l'échéance du premier versement est postérieure à trente jours de la date d'envoi du compte de taxes, l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieure à soixante jours qui suit la date d'exigibilité du premier versement.

#### **ARTICLE 13 : Défaut de paiement**

Le conseil décrète que lorsqu'un contribuable débiteur est en défaut d'effectuer un versement de ses taxes municipales, les intérêts sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

#### **ARTICLE 14 : Taux d'intérêt et pénalité sur arrrages de taxes municipales.**

Le taux d'intérêt applicable aux créances municipales impayées est fixé par résolution conformément à l'article 981 du Code municipal du Québec et devient exigible à l'échéance de chacun des versements de taxes.

#### **ARTICLE 15 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement abroge le règlement 2023-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.3 - Nominations des membres du conseil sur des comités et des responsables de dossiers**

Le maire Peter Manning présente le partage des dossiers et des comités entre les élus(es).

Conseillère # 1 Mme-Mindy Giroux

Plan de développement, Plan Vert et journal Les Échos de Pio

Comités et représentations : Réseau Biblio de l'Estrie

Conseillère # 2 Mme Nicole Charette

Mairesse suppléante, administration générale

Comités et représentations : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), Association pour la protection du lac Mégantic (APLM), Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP);

Conseiller # 3 M. Steven Boulanger

Transports et gestion des actifs

Comités : Association pour la protection du lac Mégantic (APLM)

Conseillère # 4 Mme Catherine Demange

Dossiers : Ententes intermunicipales et projets de signature régionale

Comités et représentations : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), Trans-Autonomie (Transport adapté et collectif)

Conseillère # 5 Mme Sarah Carrier

Camping municipal, Halte des Zouaves

Comités :

Conseillère # 6 Mme Paule Rochette

Dossier : Environnement

Comités : Comité développement local de Piopolis, Plan vert, Cœurs Villageois

Maire M. Peter Manning

Gestion des actifs, Sécurité publique (sécurité incendie et plan de mesure d'urgence), administration générale

Comités : Conseil des maires et comités MRC, Conseil régional de l'environnement Estrie, Municipalités riveraines du lac Mégantic

2024-01-006

### **7.4 - Révision du contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière**

**ATTENDU QUE** Madame Emmanuelle Fredette occupe les fonctions de directrice générale et greffière-trésorière depuis le 19 février 2018 ;

**ATTENDU QUE** les parties désirent modifier et consigner au présent contrat les conditions de travail de la directrice générale ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,

Et résolu,

**QUE** le maire est autorisé à signer, au nom de la Municipalité, le contrat de travail modifié et définissant les conditions de travail de Mme Emmanuelle Fredette à l'intérieur du cadre budgétaire et selon les politiques administratives en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-007

### **7.5 - Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (2024)**

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,  
Et résolu,

**QUE**, tel qu'indiqué au contrat de la directrice générale et secrétaire-trésorière, la Municipalité paie la cotisation de Mme Fredette pour l'année 2024 comme membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût de 495 \$ plus taxes et d'y ajouter au contrat l'assurance protection au coût de 485 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2024-01-008

### **8.1 - Escouade canine – Contrat de service 2024**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur depuis le 3 mars 2020 du règlement provincial visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;

**ATTENDU QUE** ce règlement confère plusieurs obligations aux municipalités du Québec, dont l'obligation de faire évaluer un chien potentiellement dangereux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis a depuis le mois d'avril 2021 une entente de service avec l'Escouade Canine MRC 2017 pour la gestion des animaux errants, des chiens dangereux et pour l'application de notre règlement sur les animaux;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyé par la conseillère Mindy Giroux,  
Et résolu,

**QUE** la Municipalité de Piopolis accepte de renouveler l'offre de services de Escouade Canine MRC 2017 pour faire la gestion des animaux sur son territoire, selon les conditions mentionnées à cette offre de services, pour un montant forfaitaire de 3.50 \$ par habitant plus taxes, pour 2024, en douze paiements égaux et que ce montant soit indexé chaque année selon l'indice des prix à la consommation.

**QUE** le conseil autorise Mme Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente au nom de la municipalité de Piopolis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9 - TRANSPORT**

## **10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

### **10.1 - Municipalités riveraines du lac Mégantic - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-02**

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

## 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

## 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2024-01-009

### 12.1 - Acquisition de lots - Barrage de la relève

**ATTENDU QUE** la Municipalité, par la résolution 2022-05-073, a autorisé un arpenteur à procéder à une modification cadastrale pour exclure le barrage des lots privés sur lesquels il se situe;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis souhaite être propriétaire des nouveaux lots adjacents à l'emprise municipale, sur lesquels se situe le barrage, pour faciliter l'accès, la gestion et l'entretien dudit barrage;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit confier un mandat à un notaire afin de préparer le contrat pour la cession par les propriétaires des lots 6 522 788 et 6 522 789;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** la municipalité veuille acquérir les lots 6 522 788 et 6 522 789 ;

**QUE** les lots soient cédés à la Municipalité, à titre gratuit, par les propriétaires ;

**QUE** le maire, M. Peter Manning, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Emmanuelle Fredette, sont autorisés à signer, au nom de la Municipalité de Piopolis, l'acte notarié et tout document relatif à la présente résolution;

**QU'**un mandat soit donné à un notaire pour qu'il rédige les documents officiels et que ses honoraires professionnels soient payés à même le poste budgétaire 02-190-01-412 (Services juridiques - Autres).

ADOPTÉE-À-L'UNANIMITÉ

Le conseiller Steven Boulanger déclare avoir un intérêt particulier à l'égard de la question soumise au conseil, soit qu'il est propriétaire du lot 6 522 789. Il confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.

2024-01-010

### 12.2 - Demande de Domtar - Récoltes forestières

**ATTENDU QUE** la compagnie Domtar Inc. nous a expédié une demande d'avis sur la conformité à la réglementation municipale d'une demande d'autorisation de récolte présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

**ATTENDU QUE** cette demande affecte les lots dont la liste est jointe à la présente.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**DE** recommander à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accueillir la demande de la compagnie Domtar Inc compte tenu que cette dernière est conforme à la réglementation municipale applicable ;

**DE** permettre à la compagnie Domtar Inc. d'effectuer des récoltes forestières, selon les modalités décrites, sur les lots visés sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-011

### **12.3 - Caractérisation et inspections des luminaires du territoire de la ville**

**ATTENDU QUE** depuis environ 13 ans, la région est incluse à l'intérieur de la première réserve internationale de ciel étoilé en raison de la qualité de son ciel nocturne ;

**ATTENDU QUE** la qualité du ciel nocturne est un élément distinct important de la Réserve internationale du ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM), qui inclut les MRC du Granit et du Haut-Saint-François ainsi que la ville de Sherbrooke;

**ATTENDU QUE** la pollution lumineuse est la principale cause de la dégradation de la qualité du ciel étoilé et, par le fait même, de la viabilité scientifique de l'observatoire du mont Mégantic ;

**ATTENDU QUE** la MRC du Granit, la MRC du Haut-Saint-François et les représentants de la RICEMM remettent de l'avant la lutte à la pollution lumineuse;

**ATTENDU QU'**un plan d'action pour s'assurer de la préservation de qualité du ciel étoilé a été mis en place ;

**ATTENDU QUE** ce plan vise l'embauche d'une ressource afin d'assister les municipalités dans l'application de la réglementation sur l'éclairage, la sensibilisation des citoyens et afin de permettre la caractérisation des luminaires non conformes;

**ATTENDU QUE** cette ressource devra avoir accès aux propriétés privées;

**ATTENDU QUE** le Code municipal du Québec demande, à l'article 492, que les municipalités peuvent nommer des officiers afin de visiter les propriétés privées et intervenir auprès des citoyens lorsque ces derniers ont des questions en lien avec la réglementation visée ;

**ATTENDU QUE** le plan prévoit que la ressource devra :

1. Observer de la rue les propriétés visées;
2. Prendre des photos des luminaires en s'assurant de ne pas inclure des informations personnelles des propriétés et des propriétaires;
3. Distribuer des accroche-portes à la porte des bâtiments visés;
4. De répondre aux questions des citoyens en lien avec la réglementation.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,  
Et résolu,

**QUE** le conseil de la municipalité de Piopolis nomme Mme Séverine Clause, Agente de Protection de la RICEMM, comme Inspectrice adjointe pour la municipalité pour l'application de la réglementation et la caractérisation des luminaires non conformes aux conditions prévues au Code municipal et selon les limites incluses dans la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **13 - LOISIRS-CULTURE**

**2024-01-012 13.1 - Inauguration de la patinoire**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite faire une activité d'inauguration de la nouvelle patinoire municipale et inviter toute la population à y participer ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite greffer cette activité à la programmation de Piopolis Fête l'hiver ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,  
Et résolu,

**QUE** le Conseil retient les services de Ross Services Audiovisuels pour le vendredi soir 9 février au montant de 600 \$ plus les taxes applicables incluant les haut-parleurs, l'éclairage, le service et une liste de lecture.

**QUE** cette dépense soit payée à même le poste budgétaire 02-701-30-142.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 - FINANCES**

**2024-01-013 14.1 - Comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**QUE** les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.2 - Dépenses récurrentes**

La liste des dépenses récurrentes du mois de décembre 2023 est déposée aux membres du Conseil.

**2024-01-014 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES**

M. le maire félicite :

Mindy Giroux et Sarah Carrier pour le succès de l'activité de distribution des cadeaux de Noël aux enfants de la Municipalité ;

Les organisateurs du souper de Noël de l'AFEAS réalisé en décembre dernier.

**16 - VARIA**

Aucun sujet à traiter.

**17 - RAPPORT DES COMITÉS**

**Conseillère # 1 Mme Mindy Giroux**

Plan de développement, Plan Vert et journal Les Échos de Pio  
Comités et représentations : Réseau Biblio de l'Estrie

**Conseillère # 2 Mme Nicole Charette**

Mairesse suppléante, administration générale  
Comités et représentations : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), Association



pour la protection du lac Mégantic (APLM), Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP);

**Conseiller # 3 M. Steven Boulanger**

Transports et gestion des actifs

Comités : Association pour la protection du lac Mégantic (APLM)

**Conseillère # 4 Mme Catherine Demange**

Dossiers : Ententes intermunicipales et projets de signature régionale

Comités et représentations : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), Trans-Autonomie (Transport adapté et collectif)

**Conseillère # 5 Mme Sarah Carrier**

Camping municipal, Halte des Zouaves

Comités :

**Conseillère # 6 Mme Paule Rochette**

Dossier : Environnement

Comités : Comité développement local de Piopolis, Plan vert, Cœurs Villageois

**Maire M. Peter Manning**

Gestion des actifs, Sécurité publique (sécurité incendie et plan de mesure d'urgence), administration générale

Comités : Conseil des maires et comités MRC, Conseil régional de l'environnement Estrie, Municipalités riveraines du lac Mégantic

**18 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

2024-01-015

**19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,

**QUE** la séance soit levée; il est 19 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Emmanuelle Fredette, directrice générale  
& greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Emmanuelle Fredette,  
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Peter Manning  
Maire





## Liste des dépenses récurrentes pour le mois de Janvier 2024

Fournisseurs	Description	Montant payé
Receveur général du Canada	Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001	2 695,03 \$ <u>2 695,03 \$</u>
Ministre du Revenu du Québec	Remises de l'employeur 13125 9590 RP0001	6 714,82 \$ <u>6 714,82 \$</u>
Acceo Solutions inc	Sauvegarde en ligne	51,68 \$ <u>51,68 \$</u>
AIM Recyclage Lac-Mégantic	Matériaux secs 13-01-2024	172,46 \$ <u>172,46 \$</u>
Bell Canada	Internet de la Halte janvier 2024	104,63 \$ <u>104,63 \$</u>
Bell Mobilité inc.	Cellulaires maire + Station de pompage + Camping	143,78 \$ <u>143,78 \$</u>
Cogeco	Internet bureau + ligne ascenseur (janvier) Ligne téléphonique + internet - Maison culturelle (janvier) Internet garage + téléphone (janvier) Internet Quai - (janvier)	253,69 \$ 112,11 \$ 106,82 \$ 109,17 \$ <u>581,79 \$</u>
Communication Plus	Émetteur-récepteur mois 01-01-2024 au 01-02-2024	182,81 \$ <u>182,81 \$</u>
EnvironneX	Échant. 7388195-197-7433440-444 Eaux potable Échantillon 7332355-7388198-7388199-7388200- Eaux usées	222,48 \$ 650,76 \$ <u>873,24 \$</u>
Entrepôt Plancher Design	Tapis entrée 36" - MLG	60,37 \$ <u>60,37 \$</u>
Fédération Québécoise Municipalité	Formation conseiller - Interactions maire, Conseil, DG	293,19 \$ <u>293,19 \$</u>
Focus	Équipement location privilège Focus LD - épandeur Équipement location privilège Focus LD - Inter 2020	128,77 \$ 74,73 \$ <u>203,50 \$</u>
Harnois Énergies	Diesel 2 332,1000 a 1,5775 18-01-2024 Mazout 450,1000 a 1,2650 MLG 22-01-2024 Mazout 588,0000 a 1,2650 garage 22-01-2024	4 229,80 \$ 654,64 \$ 855,21 \$ <u>5 739,65 \$</u>
Hydro Québec	Élec du 2023-12-07 au 2024-0106 - Édi syst chauff Électricité du 2023-11-10 au 2024-01-11 Maison L-G Électricité du 2023-11-10 au 2024-01-11 - Halte Électricité du 2023-11-10 au 2024-01-11 Cent Comm Électricité du 2023-11-10 au 2024-01-11 Station PP01 Électricité du 2023-11-09 au 2024-01-10 Station PP02 Électricité du 2023-11-10 au 2024-01-11 Patinoire Électricité du 2023-11-10 au 2024-01-11 - Tour Électricité du 2023-11-10 au 2024-01-11 - Bât services Électricité du 2023-11-10 au 2024-01-11 Aqueduc Électricité du 2023-11-09 au 2024-01-10 Camping	651,25 \$ 259,88 \$ 229,76 \$ 585,34 \$ 98,86 \$ 42,28 \$ 573,11 \$ 34,22 \$ 1 418,97 \$ 651,49 \$ 116,11 \$

Suite Hydro-Québec	Électricité du 2023-11-09 au 2024-01-10 Station PP03	38,87 \$
	Électricité du 2023-11-10 au 2024-01-1 Quai	185,92 \$
	Électricité - Éclairage Public du 1er déc au 31 déc 2023	267,02 \$
		<hr/> 5 153,08 \$
MRC du Granit	Facturation Inspecteur bâtiment - décembre 2023	2 928,75 \$
	Vidange des Boues + 1 Hors circuit	3 902,32 \$
	Adhésion FQM 2024	1 139,87 \$
	Ajustement de la surcharge essence Janv à Juin 2023	2 244,07 \$
		<hr/> 10 215,01 \$
Xerox Canada	Location du photocopieur - 32/60	178,00 \$
		<hr/> 178,00 \$
	<b>Grand total des dépenses récurrentes</b>	<hr/> <b>33 363,04 \$</b>
Administration	Achat café	18,99 \$
	Achat café + mouchoir	40,03 \$
	Achat café + dépoussier	47,49 \$
	Cellulaire 19 novembre au 18 décembre 2023	55,00 \$
		<hr/> 161,51 \$
Voirie	Cellulaire février 2024	50,00 \$
		<hr/> 50,00 \$
	<b>Grand total des dépenses payées au cour du mois</b>	<hr/> <b>211,51 \$</b>

## Liste des comptes à faire approuver pour le mois de janvier 2024

	Fournisseurs	Description	Montant à payé
164	ADMQ - Québec	Renouvellement annuel 2024 / ADMQ Inscription au congrès 2024	1 054,13 \$ 663,41 \$ <u>1 717,54 \$</u>
931	Avantis	Affiche Sortie - Maison LG Lame Const + pile Energiz - Outils garage + Bureau	5,47 \$ 48,75 \$ <u>54,22 \$</u>
954	Biblio Estrie	Livre perdu ou endommagé + frais adm - Refacturer client	23,35 \$ <u>23,35 \$</u>
393	Brenntag Canada Inc.	Sulfate d'aluminium - Eaux usées	1 488,04 \$ <u>1 488,04 \$</u>
223	Canadian Tire	Désodorisant camionnette + café fourn garage	76,91 \$ <u>76,91 \$</u>
365	Centre des Femmes MRC du Granit	Journée internationale des droits des femmes - 8 mars 2024	75,00 \$ <u>75,00 \$</u>
534	CSSHC - Polyvalente Montignac	Albums des finissants - 2023-2024	100,00 \$ <u>100,00 \$</u>
101	Dallaire Lac-Mégantic	Essuie-glace hiver 22" - Camionnette	68,92 \$ <u>68,92 \$</u>
1218	DHC Avocats	Location court terme et usage illégal	104,94 \$ <u>104,94 \$</u>
45	Dubé Équipement bureau	Enveloppes confidentielle + agrafes	85,28 \$ <u>85,28 \$</u>
1368	Inspectech - Environnement Batiment	Étude géotechnique - Bâtiment d'accueil Camping	15 000,00 \$ <u>15 000,00 \$</u>
42	L'Écho de Frontenac Inc.	Avis public règlement No 2023-10	173,06 \$ <u>173,06 \$</u>
267	Le Centre du camion (Amiante)	Lumière Lock n'allume pas-Vérif fuite de prestone, Torquage - Inter 2020 Filter Kit, Filter Pac - Inter 2020 Hose Cold 2X pour inventaire Inter 2020	1 848,71 \$ 73,12 \$ 355,52 \$ <u>2 277,35 \$</u>
1221	Le Guide de par Icitte	Publicité couleur 1 page	661,35 \$ <u>661,35 \$</u>
1290	Lyne Gingras	Mise en page des changements dans la publicité Cœur Villageois	40,00 \$ <u>40,00 \$</u>
1096	Marché Ami	Essence camionnette -10-01-2024 Essence camionnette -17-01-2024 Essence camionnette -19-01-2024 Essence camionnette -24-01-2024 Essence camionnette - 27-01-2024 Essence camionnette - 31-01-2024	166,46 \$ 126,85 \$ 112,45 \$ 128,06 \$ 78,75 \$ 145,88 \$ <u>758,45 \$</u>
1205	Marie-christine Picard	Station de lavage - janvier 2024	913,21 \$ <u>913,21 \$</u>
1153	Mécanique F.Turmel 2020 inc	Vérif Check Engine - Inter 2020	477,11 \$ <u>477,11 \$</u>
1245	Orbilty	Contrat de service Logiciel Janvier 2024 Contrat d'entretien équip et matériel inf - Janvier 2024	459,90 \$ 574,88 \$ <u>1 034,78 \$</u>
48	Phillippe Mercier Inc	Installation d'un système interlock pour départ fournaise à huile Installation d'un FORW/REV pour boyaux d'arrosage - Patinoire	511,77 \$ 576,68 \$ <u>1 088,45 \$</u>
1187	Pro Énergie Tech	Réservoir usagé - Comité des Loisirs	23,00 \$ <u>23,00 \$</u>

37	Ressorts Robert Traction Mégantic inc.	Huile 10W30 + frais enviro - Inter 2006 - Inter 2020	286,54 \$
		Power steering fluid	21,13 \$
		Terminal 2 way, filtre air primaire - Inter 2006-Inter 2020	155,49 \$
		Rad seal Inter 2006	3,22 \$
		Wiper blade - Inter 2006	59,42 \$
		Prestone 50/50 longue durée + Urée - Inter 2020	254,67 \$
		Brosse à laver Fourniture garage / + Huile 5W30 Camionnette	114,66 \$
			<u>895,13 \$</u>
463	Robitaille Équipement Inc.	Lame à neige - Inter 2020	2 515,65 \$
			<u>2 515,65 \$</u>
1369	Solutions Industrielles HB	Zirc Mini cut outil, Nut+Tuf-Torq Fourniture garage	825,81 \$
			<u>825,81 \$</u>
1085	Soudure et Usinage M.C. Inc.	Patin Tracteur	145,81 \$
			<u>145,81 \$</u>
1367	Succession Annonciade Laflamme	Remboursement au crédit - Matricule inactif	690,80 \$
			<u>690,80 \$</u>
1366	Grenier Gaétan	Remboursement au crédit - Matricule inactif	16,68 \$
			<u>16,68 \$</u>
1037	Xerox	Copies tirées du 25 déc 2023 au 26 janvier 2024	112,80 \$
			<u>112,80 \$</u>
		<b>Grand total des dépenses à faire approuver</b>	<u><u>31 443,64 \$</u></u>